

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ :
Transversales - Unité de recherche en
droit
SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET
ORGANISMES :
Université Lumière Lyon 2

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2025-2026
VAGUE A



Au nom du comité d'experts :

Géraldine Goffaux-Callebaut, présidente du comité

Pour le Hcéres :

Coralie Chevallier, présidente du Hcéres

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 8° du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par la présidente du Hcéres.

Pour faciliter la lecture du document, les noms employés dans ce rapport pour désigner des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, chercheur, enseignant-chercheur, professeur, maître de conférences, ingénieur, technicien, directeur, doctorant, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre.

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

Cette version du rapport est confidentielle dans les conditions de l'article R 114-23 du code de la recherche. Les parties considérées comme confidentielles ainsi que les réponses aux points d'attention des tutelles ne figureront pas dans la version publique du rapport disponible sur le site du Hcéres.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Présidente :

Mme Géraldine Goffaux-Callebaut, PR, Université d'Orléans

Experts :

M. Xavier Dupré de Boulois, PR, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
(représentant du CNU)

M. Stéphane Duroy, PR, Université Paris-Saclay

M. Yves-Marie Serinet, PR, Université Paris-Saclay

CONSEILLÈRE SCIENTIFIQUE DU HCÉRES

Mme Corinne Leveleux-Teixeira

REPRÉSENTANTE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

Mme Lydia Coudroy de Lille, Université Lumière Lyon 2

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Transversales – Unité de recherche en droit
- Label et numéro : EA 4573
- Composition de l'équipe de direction : Mme Valérie Goesel-Le Bihan, Directrice

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales

SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

La recherche au sein de l'unité a été réorganisée autour de cinq axes (au lieu de trois précédemment) :

- Droits fondamentaux ;
- Justices ;
- Métropole(s) et Territoire ;
- Droit et innovations économiques ;
- Art et patrimoine.

S'agissant d'axes et non d'équipes, les enseignants-chercheurs de l'unité choisissent librement de travailler sur l'un des thèmes ou sur plusieurs, en fonction de leurs spécialités ou de l'intérêt porté aux actions menées. Chaque thème est dirigé par au moins un enseignant-chercheur de l'unité.

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

L'unité Transversales est le prolongement de l'unité "Droit – contrats - territoire" (DCT). Cette dernière était elle-même née de la fusion de deux équipes d'accueil, "Droit, Liberté et Territoires" et "Droit comparé et international des affaires". Cette fusion date de 2011. Visant à répondre, notamment, à des exigences d'organisation, cette fusion a conduit à réunir des juristes privatistes et publicistes menant leur recherche sur des thématiques identiques ou proches.

Lors de la dernière période, l'équipe a été rebaptisée *Transversales* afin de rendre plus lisible la philosophie générale de l'unité, à savoir promouvoir la transversalité intradisciplinaire, interdisciplinaire et inter-établissements en créant des ponts à la fois au sein de l'unité, entre les établissements du site, mais aussi entre le droit privé et le droit public. Le nombre d'axes est passé de trois à cinq, dans le but de mieux mettre en avant ces thématiques propres.

L'unité disposait jusqu'en 2014 de deux bureaux situés au sein de la Faculté de droit représentant une superficie totale de 20 m². Depuis 2014, l'unité a bénéficié d'une superficie plus importante (quatre bureaux, une grande salle de réunion/bibliothèque et deux espaces de rangement), concentrée sur un étage. L'UR dispose d'un petit espace cuisine. L'étroitesse des locaux ne permet pas l'accueil de la gestionnaire administrative qui a son bureau sur un autre site, dépendant de la MSH, ce qui complique le fonctionnement de l'UR. Les bureaux sont partagés entre la direction et les responsables d'axes ainsi qu'avec d'autres membres de l'unité s'ils en font la demande.

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

L'unité est dans un environnement de recherche géographiquement complexe au regard de l'éclatement des forces de recherche entre les différents pôles lyonnais et Saint-Étienne, spécialement depuis l'échec de l'IDEX Lyon-Saint-Étienne. Afin de remédier aux conséquences négatives de cet éclatement, une ComUE expérimentale a été créée, à travers la construction d'instituts thématiques (Art et création, IA, Alimentation, etc.).

L'unité de recherche est rattachée à l'Université Lumière Lyon 2. Celle-ci met à disposition une vingtaine de personnes à la Direction de la recherche et des écoles doctorales pour les appels à projets et pour le budget. En revanche, elle ne met à disposition qu'un personnel dédié et commun à trois laboratoires.

L'unité Transversales est rattachée à l'École Doctorale de droit de Lyon (ED 492). Cette ED regroupe les Universités Lumière Lyon 2, Jean Moulin Lyon 3 et Jean Monnet Saint-Étienne, et réunit l'ensemble des juristes de droit privé, de droit public et les historiens du droit.

L'unité a intégré le réseau des Maisons des Sciences de l'Homme (MSH) en 2012 par l'Institut des Sciences de l'Homme de Lyon (ISH) devenu MSH Lyon-Saint-Étienne. La MSH regroupe 53 laboratoires et offre des services divers (pôle audiovisuel par exemple).

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : EN PERSONNES PHYSIQUES AU 31/12/2024

Catégories de personnel	Effectifs
Professeurs et assimilés	9
Maitres de conférences et assimilés	22
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Personnels d'appui à la recherche	1
Sous-total personnels permanents en activité	32
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	8
Personnels non permanents d'appui à la recherche	0
Post-doctorants	0
Doctorants	27
Sous-total personnels non permanents en activité	35
Total personnels	67

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : EN PERSONNES PHYSIQUES AU 31/12/2024. LES EMPLOYEURS NON TUTELLES SONT REGROUPÉS SOUS L'INTITULÉ « AUTRES ».

Nom de l'employeur	EC	C	PAR
U Lumière Lyon 2	31	0	1
Total personnels	31	0	1

AVIS GLOBAL

Transversales est une unité de taille moyenne qui peine un peu à affirmer son identité.

La structuration de l'unité a connu de nombreux changements depuis sa création. L'unité a réorganisé ses thématiques de recherche afin de mieux mettre en avant les spécificités des productions de ses membres. L'axe "Droits fondamentaux" a été maintenu mais scindé en deux avec la création d'un nouvel axe "Justices". Les autres axes ont été renommés pour préciser la thématique étudiée. Ainsi, l'axe "Droit des affaires et des contrats" est devenu l'axe "Droit et innovations économiques", l'axe "Droit et administration des territoires" "Métropole(s) et Territoire". Un cinquième axe, "Art et patrimoine(s)", a été créé afin de rendre visible une thématique, moins développée mais impliquant des chercheurs très investis. Le droit des transports n'a pas été mis en avant du fait du départ à la retraite de sa seule spécialiste. Cette réorganisation est l'un des faits marquants de la période. Malgré un contexte local complexe, l'unité est assez bien implantée dans son environnement de recherche et affiche des thématiques à la fois spécifiques et complémentaires aux autres unités du bassin. Ainsi, l'unité a développé des thématiques propres (droits fondamentaux, justice, droit des métropoles et de la ville, droit de l'urbanisme et du patrimoine), non ou peu développées par les autres unités du site. Elle a veillé à associer les chercheurs à ses productions. S'agissant des aspects interdisciplinaires, elle ouvre le dialogue avec d'autres disciplines relevant des SHS (notamment l'histoire de l'art, la sociologie ou la géographie).

Les relations avec la MSH demeurent très superficielles. De même, le partenariat avec les presses universitaires de Lyon est loin de produire tous les fruits que l'unité pourrait en escompter. Quant aux liens historiques avec l'Université de Montréal, ils ne sont pas suffisamment valorisés, tout comme les productions qui en découlent.

Le volume des productions est conforme à la taille de l'unité (total des publications : 723) et traduit un accroissement significatif des publications depuis la dernière évaluation (480). Tous les axes de recherche sont actifs en matière de volumétrie de publication même s'ils ne sont pas équilibrés en nombre d'enseignants-chercheurs (Droits fondamentaux 206/7 ; Justices 128/8 ; Métropole et territoires 106/7 ; Droit et Innovations économiques 174/6 ; Art et patrimoine 66/4). Les publications se font très majoritairement dans des revues juridiques avec comité de lecture et auprès d'éditeurs juridiques de référence. Les productions des membres de l'unité sont référencées sur HAL et certaines d'entre elles sont accessibles gratuitement, participant ainsi à l'objectif de science ouverte (Transversales, projet Picletters-Cartas...). Dans cet ensemble, certains travaux collectifs rassemblent plusieurs membres du laboratoire (par exemple *Droit des affaires et intelligence artificielle*, paru chez Mare & Martin en 2024). L'unité organise également des événements scientifiques, parmi lesquels on peut citer comme fait marquant un colloque sur *Les régressions jurisprudentielles de la Cour européenne des droits de l'homme* en 2024.

Toujours au titre des faits marquants, on doit relever la participation de l'unité au projet ANR Picletters-Cartas porté par l'UMR ITEM (Institut des textes et manuscrits modernes).

L'unité dispose d'une dotation raisonnable mais souffre de l'insuffisance de soutien administratif (une seule gestionnaire pour trois laboratoires, ce qui représente environ 130 chercheurs ; des services financiers ralentis pour la validation des missions) : ce manque ralentit l'unité pour l'organisation de colloques et l'empêche d'avoir une politique de recherche collective plus ambitieuse. L'unité souffre également d'un manque de doctorants.

En outre, l'unité ne peut toujours pas s'appuyer sur des installations et des locaux à la hauteur (même si les espaces ont été un peu augmentés). Comme souligné lors de la précédente évaluation, l'exiguïté des locaux de travail et de convivialité est une entrave à la création de projets en commun, qui viennent d'une vie collective, laquelle, sans avoir à être quotidienne, pourrait être régulière.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A - PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

Lors de la précédente évaluation, il a été recommandé de porter les efforts vers les publications collectives, pour une inclusion plus forte des collègues publiant moins, et des doctorants, ainsi que pour une visibilité plus grande de l'unité. L'unité a organisé un certain nombre de travaux collectifs (conférences, colloques, ouvrages), spécialement dans le cadre des axes, ainsi que deux manifestations Transversales.

Une deuxième préconisation visait un travail de redéfinition des thèmes de recherche, afin de mieux mettre en avant les apports doctrinaux dans certains domaines. Il s'agissait aussi de mettre à jour le projet stratégique. À cette fin, l'axe "Droits fondamentaux" a été maintenu mais scindé en deux avec la création d'un nouvel axe "Justices". Les autres axes ont été renommés pour préciser la thématique étudiée. Ainsi, l'axe "Droit des affaires et des contrats" est devenu l'axe "Droit et innovations économiques", l'axe "Droit et administration des territoires" "Métropole(s) et Territoire". Un cinquième axe, "Art et patrimoine(s)", a été créé afin de rendre visible une thématique, moins développée mais impliquant des chercheurs très investis. Le droit des transports n'a pas été mis en avant du fait du départ à la retraite de sa seule spécialiste.

Enfin, il était proposé de transformer certains partenariats, nationaux ou internationaux, en réseaux. Cette recommandation a été prise en compte, notamment au niveau local afin de pallier l'échec d'un IdEx, au niveau national avec l'IDEDH de Montpellier et au niveau international avec l'Université d'Ottawa. En revanche, le partenariat avec l'Université de Montréal n'a pas été développé ou institutionnalisé dans ses aspects scientifiques.

B - DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : OBJECTIFS SCIENTIFIQUES, ORGANISATION ET RESSOURCES DE L'UNITÉ

Appréciation sur les objectifs scientifiques, l'organisation et les ressources de l'unité

Dans un environnement spécifique, l'unité est devenue "Transversales" pour mettre en avant les aspects inter- et intra-disciplinaires qu'elle entend incarner. Elle a ainsi développé des axes propres, non ou peu développés par les unités proches. La volonté de transversalité affichée peut être renforcée. L'unité a un mode de gouvernance collégial, mais elle ne se réunit en AG que tous les ans. Elle peut compter sur une dotation annuelle stable, voire renforcée (fonds de démarrage pour les nouveaux EC) et des dotations complémentaires, dont l'exécution pâtit d'un manque de soutien administratif.

1/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents et elle s'organise en conséquence.

2/ L'unité dispose de ressources adaptées à ses objectifs scientifiques, à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.

3/ L'unité dispose de locaux, d'équipements et de compétences techniques adaptés à sa politique scientifique et à ses objets de recherche.

4/ Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

Dans un paysage institutionnel spécifique, l'unité a changé de nom pour s'appeler "Transversales" afin de mettre l'accent sur les aspects inter- et intra-disciplinaires qu'elle entend caractériser. Ainsi, l'unité a développé des thématiques propres (droits fondamentaux, justice, droit des métropoles et de la ville, droit de l'urbanisme et du patrimoine), non ou peu développées par les autres unités du site. Elle a veillé à associer les chercheurs à ses productions. S'agissant des aspects interdisciplinaires, elle ouvre le dialogue avec d'autres disciplines relevant des SHS (notamment l'histoire de l'art, la sociologie ou la géographie).

La structuration interne de l'unité a été redéfinie en 2021 autour de cinq axes, à la suite des recommandations formulées lors de la précédente évaluation. Il s'est agi à la fois de mieux épouser les champs de recherche investis par les membres de l'unité et de s'inscrire dans une logique de complémentarité par rapport aux autres unités de recherche du site Lyon Saint-Étienne. Cette double ambition a conduit à une définition relativement resserrée des axes en question. À ce stade, elle semble donner satisfaction aux membres de l'unité sachant qu'elle n'empêche pas par ailleurs le développement d'activités collectives ou individuelles hors axe.

Le fonctionnement de l'unité repose sur quatre organes et plus particulièrement sur sa direction et son conseil de laboratoire. Au regard du fait que l'unité accueille l'ensemble des enseignants-chercheurs de l'Université Lumière Lyon 2, qu'ils soient rattachés à la section 01 (hors travaillistes) ou à la section 02 du CNU, l'idée d'une codirection aurait pu s'imposer à l'instar de la pratique au sein d'autres unités connaissant la même configuration. Toutefois, le choix d'une direction collégiale qui associe en particulier les responsables d'axe permet un fonctionnement plutôt consensuel de l'unité.

Les ressources financières se répartissent entre les financements récurrents (42 k€/an : 84 % du total) et les financements obtenus par l'unité au titre de certains de ses axes (50 348 € au cours de la période d'évaluation). Elles sont aujourd'hui suffisantes, au regard du taux d'exécution du budget.

Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

Le principal point faible relevé par le comité d'évaluation concerne le soutien administratif très limité dont bénéficie l'unité. Elle ne dispose que d'un personnel administratif qui est partagé avec deux autres unités de recherche relevant d'autres disciplines scientifiques et qui n'est pas localisé dans les mêmes locaux que l'unité. Au surplus, l'unité pâtit de la lourdeur de certaines procédures administratives en vigueur au sein de l'établissement. Les membres et les axes de l'unité ne bénéficient donc que d'un soutien très réduit dans leurs activités de recherche. Cette circonstance est de nature à freiner le développement de l'activité scientifique au sein de l'unité mais aussi l'investissement de ses membres et constitue un « goulot d'étranglement » administratif. Cette sous-dotation est, semble-t-il, commune à l'ensemble des unités de recherche de l'université et crée une grande souffrance pour les personnels concernés. Elle interroge sur la politique de recherche de l'Université Lumière Lyon 2 qui entend développer la recherche sur projet sans y allouer les moyens administratifs nécessaires au plus près des chercheurs. Par ailleurs, il semblerait que la tutelle n'ait pas pleinement conscience des spécificités de la recherche juridique.

De plus, l'unité dispose de locaux limités au regard de ses effectifs (quatre bureaux partagés et une salle de travail, qui fait également office de bibliothèque). Dans un contexte de renouvellement important et de rajeunissement des membres de l'unité (dix nouveaux maîtres de conférences depuis 2022), ce déficit en matière de locaux est de nature à freiner le développement des interactions entre les membres de l'unité, doctorants compris.

Par ailleurs, l'unité est confrontée depuis plusieurs années aux incertitudes relatives à la structuration du site lyonnais et stéphanois, illustrées par les échecs successifs de l'IdEx Lyon-Saint-Étienne puis du projet d'EPE Lyon 1 - Lyon 2. Un projet de COMUE expérimentale a été engagé en 2024. Il repose notamment sur l'ambition de faire émerger des instituts thématiques transdisciplinaires. L'articulation entre ces instituts et les structures de recherche existantes est assez nébuleuse à ce stade et place donc l'unité de recherche dans l'incertitude.

Enfin, si le mode de gouvernance collégial, regroupant les responsables d'axes, permet une certaine représentativité des différents champs concernés, la communication à l'égard des autres chercheurs, et notamment des doctorants, ne permet pas une circulation totalement satisfaisante des informations au sein de l'unité.

DOMAINE 2 : LES RÉSULTATS, LE RAYONNEMENT ET L'ATTRACTIVITÉ SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

Appréciation sur les résultats, le rayonnement et l'attractivité scientifiques de l'unité

Le remaniement des axes a, dans l'ensemble, produit des travaux de qualité et d'un volume conforme à la taille de l'unité. Transversales dispose d'un rayonnement local, malgré la situation complexe du site lyonnais et stéphanois. Son rayonnement international est conforme à sa taille et à la spécialisation de ses thématiques. L'unité a connu un renouvellement important de ses enseignants-chercheurs (une dizaine de nouveaux chercheurs depuis la précédente évaluation). Elle souffre, en revanche, d'un relatif manque d'attractivité s'agissant des nouveaux doctorants, ce qui ne lui est cependant pas propre.

1/ L'unité est reconnue pour ses réalisations scientifiques qui satisfont à des critères de qualité.

2/ Les activités de recherche de l'unité donnent lieu à une production scientifique de qualité.

3/ L'unité participe à l'animation et au pilotage de sa communauté.

4/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

L'unité est reconnue pour ses réalisations scientifiques dans les domaines mis en avant à travers les différents axes de recherche qui s'efforcent de favoriser les projets pluridisciplinaires. Le choix de la dénomination nouvelle de l'unité est cohérent avec ce trait caractéristique et se traduit également dans l'organisation d'une manifestation éponyme récurrente « Les Transversales de Lyon 2 ». Cette interdisciplinarité, partagée par les différents axes de recherche, bien qu'avec une intensité plus ou moins forte, donne une cohérence à l'unité qui regroupe des enseignants-chercheurs d'horizons et de disciplines extrêmement variés.

Les thématiques spécifiques développées par les différents axes de l'unité lui confèrent une bonne visibilité et permettent de la singulariser par rapport aux autres établissements du bassin Lyon-Saint-Étienne. Chaque axe de recherche peut se prévaloir de l'organisation d'un certain nombre de "faits marquants" en matière de manifestations (colloques : par exemple, sur les régressions dans la jurisprudence de la Cour EDH ; colloques Transversales de Lyon ; cycles de conférences, journées de recherches...) depuis la dernière évaluation. Les enseignants-chercheurs, quelle que soit leur discipline, ont déclaré parvenir à s'intégrer facilement à un ou plusieurs axes de l'unité, y compris lorsque leur champ disciplinaire est classique et mono-disciplinaire (droit civil, droit commercial). Cela est vu comme une richesse plutôt que comme une restriction. Malgré sa taille plus faible et la concurrence de l'Université Jean Moulin Lyon 3 sur ces sujets, l'axe Art et patrimoine(s) est néanmoins visible et doit voir l'une de ses chercheuses intégrée activement au sein de l'institut thématique à venir dans le cadre de la COMUE expérimentale.

Le volume des productions est conforme à la taille de l'unité (total des publications : 723) et traduit un accroissement significatif des publications depuis la dernière évaluation (480). Tous les axes de recherche sont actifs en matière de volumétrie de publication même s'ils ne sont pas équilibrés en nombre d'enseignants-chercheurs (Droits fondamentaux 206/7 ; Justices 128/8 ; Métropole et territoires 106/7 ; Droit et Innovations économiques 174/6 ; Art et patrimoine 66/4). Les publications se font très majoritairement dans des revues juridiques avec comité de lecture et auprès d'éditeurs juridiques de référence (Dalloz, LexisNexis, Les Cahiers de l'arbitrage, Propriétés intellectuelles, RFDA, Gazette du Palais). On note quelques productions dans des revues étrangères (*Journal of Regulation and Compliance*, *Revue Juridique Franco-Argentine*). Au sein de ce volume de productions, certains travaux collectifs se singularisent parce qu'ils fédèrent des membres du laboratoire (*Droit des affaires et intelligence artificielle*, Mare & Martin, 2024). Les productions des membres de l'unité sont référencées sur HAL et certaines d'entre elles sont accessibles gratuitement, participant ainsi à l'objectif de science ouverte (Transversales, projet Picletters-Cartas...). L'unité ne dispose pas en revanche de moyens pour garantir la traçabilité et la reproductibilité de ses résultats.

Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

Au regard des ambitions intégrées dans le nom même de l'unité, la transversalité affichée devrait être encore renforcée, dans chacun des axes, en poursuivant la trajectoire dessinée par l'unité. En effet, le cycle des « Transversales » a été ralenti ces dernières années, notamment pour des raisons d'accompagnement administratif.

S'agissant de l'encadrement doctoral, le comité d'évaluation observe que si le nombre d'enseignants-chercheurs titulaires d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) est suffisant pour encadrer les doctorants (compte tenu de la désaffection générale pour les thèses), l'unité n'a pas mis en œuvre de politique visant à inciter les maîtres de conférences à passer leur HDR. Cette situation s'explique sans doute par le renouvellement important du nombre de jeunes enseignants-chercheurs dont certains sont engagés dans la préparation du concours d'agrégation, mais il faut veiller à la possibilité de promotion des maîtres de conférences plus anciens dans la carrière.

La formation des doctorants passe essentiellement par l'École Doctorale. Les doctorants ont exprimé le souhait d'un encadrement plus formalisé au niveau de l'unité. Ils voudraient bénéficier d'une information en amont, d'une implication plus "scientifique" dans les travaux de recherche qui y sont menés et d'un accompagnement sur leur propre stratégie de publication en cours de thèse. Si le taux d'abandon des doctorants n'est pas, en tant que tel, anormal, les délais de soutenance et le faible recrutement à l'Université Lumière Lyon 2 des doctorants de l'unité peuvent être plus préoccupants.

De façon générale, les productions de plusieurs axes reposent beaucoup sur le dynamisme individuel de certains enseignants-chercheurs sans que cela témoigne toujours d'un phénomène d'entraînement collectif en ce qui concerne les publications. Les productions de certains EC sont particulièrement exposées, cependant que celles d'autres EC, ayant pourtant une reconnaissance au niveau national et un volume de production significatif dans leur discipline propre, ne paraissent pas particulièrement mises en avant.

Le comité d'évaluation regrette par ailleurs que le partenariat scientifique historique avec l'Université de Montréal, et les différentes publications qui en découlent, ne soient pas suffisamment valorisés par l'unité.

DOMAINE 3 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

L'unité entretient des liens avec le monde professionnel des métiers du droit et de la justice (notamment pour l'axe Justices) et avec les collectivités territoriales (axe Métropole et Territoires). L'axe Art et patrimoine(s), qui a su nouer des liens avec les deux grands musées lyonnais, participe aussi à un projet d'ampleur avec le musée Picasso. L'axe Droits fondamentaux est lié à une chaire lyonnaise qui s'y consacre également. Dans ce cadre, l'unité affiche une diversité des productions à destination du monde culturel, économique et social.

1/ L'unité se distingue par la qualité de ses interactions avec le monde culturel, économique et social.

2/ L'unité développe des produits et des services à destination du monde culturel, économique et social.

3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

Des interactions très significatives et variées ont été développées avec le monde culturel, économique et social, autrement dit avec le monde non académique. Ces interactions sont particulièrement visibles s'agissant des axes Métropole(s) et territoires, Justices, Art et patrimoine(s), et Droits fondamentaux.

Le premier entretient des liens importants avec la Métropole de Lyon, mais aussi avec les territoires ruraux, en particulier avec l'Association des maires ruraux de France (AMRF), mais encore avec les services déconcentrés de l'État (Direction départementale des territoires de la Préfecture du Rhône).

Le deuxième a lié naturellement des liens avec les différentes juridictions administratives et judiciaires du territoire, mais aussi avec les professions du droit qui en sont le complément indispensable (professionnels de l'arbitrage, commissaires de justices, avocats, etc.).

Le troisième a développé des liens avec les deux grandes institutions muséales de la Métropole, à savoir le musée des beaux-arts de Lyon et le musée des Confluences. Il a aussi développé un partenariat avec le musée Picasso de Paris. Des liens existent aussi avec le "Groupe Rhône-Alpes pour la propriété industrielle (GRAPI)" et l'Association des praticiens du droit des marques et des dessins et modèles (APRAM).

Le quatrième, enfin, entretient des liens avec la ville de Lyon et le barreau de Lyon dans le cadre de la "Chaire Lyonnaise" des droits humains et environnementaux.

L'unité a aussi développé des produits et des services à destination du monde culturel, économique et social. Notamment, l'unité apporte son expertise au musée Picasso sur le projet de constitution d'un fichier permettant d'accéder à l'ensemble des correspondances de Pablo Picasso. En droit public, elle a participé à un groupe de travail de l'AMRF, à une audition devant une commission du Sénat sur la Métropole de Lyon, conclu un marché public d'étude commandé par la Direction Départementale des Territoires de la Préfecture du Rhône, produit une vidéo synthétisant le travail réalisé dans le cadre de ce marché d'étude, diffusée auprès des agents des DDT d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Par ailleurs, l'unité participe, ponctuellement mais assez régulièrement, à des manifestations permettant de communiquer avec le grand public, par exemple : les "Nuit(s) du droit", les "Cordées de la réussite" à destination des lycéens de terminale, le "Mois de l'Europe" dans le contexte des élections au Parlement européen. Plus individuellement, des enseignants-chercheurs de l'unité communiquent dans les médias locaux ou nationaux et interviennent dans le débat public.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

L'unité reconnaît ne pas avoir développé une politique organisée en matière "de science participative ou collaborative" ou de communication avec le grand public, en partie par manque d'un support administratif suffisant et par les effets combinés du sous-encadrement disciplinaire et de la lourdeur des charges administratives.

Par ailleurs, l'axe Droit & innovations économiques pourrait renforcer ses liens avec le monde économique local, au regard de l'intérêt de ses travaux pour les entreprises. L'axe Droits fondamentaux paraît également un peu en retrait s'agissant de l'inscription des activités de recherche dans la société alors que les recherches menées pourraient largement intéresser le grand public.

ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

La trajectoire de l'unité est, depuis la dernière évaluation, intéressante en ce qu'elle a, outre son changement de dénomination, redéfini ses axes de recherche de manière à mieux intégrer et mieux identifier les travaux menés en son sein, à la suite des recommandations du précédent rapport Hcéres et de l'intégration de dix nouveaux enseignants-chercheurs. Ces choix sont cohérents au regard du positionnement de l'unité dans un bassin caractérisé par l'éclatement des institutions et un contexte secoué par des tentatives infructueuses de rapprochement.

L'unité a stabilisé son nombre d'enseignants-chercheurs (31 en 2025), même si elle a accueilli dix nouveaux membres depuis le précédent contrat. Dans ce cadre, elle a accru largement le nombre d'articles de revues et de chapitres d'ouvrages publiés (+85 %). En revanche, le nombre de projets collectifs semble faiblir un peu, ce qui peut s'expliquer au regard du contexte administratif dégradé auquel l'unité est confrontée.

Après cette phase de réorganisation de la recherche et de redéfinition des axes, l'unité envisage son évolution à court et moyen terme dans une logique de consolidation. Ce positionnement se justifie pour permettre à l'unité de se stabiliser et de se concentrer sur les prochains défis qui l'attendent, notamment celui de trouver sa place dans la COMUE expérimentale qui se met en place par le biais d'instituts thématiques. Un autre défi de taille est celui de l'appui administratif à consolider rapidement si l'on veut une montée en puissance des recherches collectives, financées ou non.

RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE DOMAINE 1 : OBJECTIFS SCIENTIFIQUES, ORGANISATION ET RESSOURCES DE L'UNITÉ

Il est urgent et essentiel de renforcer les moyens administratifs et immobiliers de l'unité et fluidifier les procédures administratives afin de permettre à l'unité et à ses membres de développer leur activité scientifique dans toutes ses dimensions, individuelles et collectives.

La configuration du site lyonnais devrait mieux prendre en compte les contraintes spécifiques de la recherche juridique et plus généralement les difficultés liées au sous-encadrement et aux charges administratives qui pèsent sur les collègues juristes.

Le comité recommande de veiller à la bonne intégration des membres de l'unité quels que soient leur statut et leur discipline juridique et pérenniser les activités de recherche de nature transversale afin de préserver la cohésion au sein de l'unité.

Enfin, une meilleure circulation de l'information au sein de l'unité est souhaitable et notamment à l'égard des doctorants.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE DOMAINE 2 : LES RÉSULTATS, LE RAYONNEMENT ET L'ATTRACTIVITÉ SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

Le comité recommande d'abord de renforcer l'encadrement administratif afin de mieux communiquer sur les recherches de Transversales, au sein de l'unité, de l'université, dans l'environnement lyonnais et stéphanois, ainsi qu'au niveau national.

Il recommande aussi de renforcer la transversalité des recherches au sein et entre les différents axes (en veillant à une plus grande régularité du cycle des Transversales notamment), et d'organiser la participation des enseignants-chercheurs aux instituts thématiques qui se mettent en place dans le cadre du projet de COMUE expérimentale.

Il préconise aussi de renforcer l'encadrement doctoral par la mise en place d'une véritable politique de l'unité sur le passage de la HDR des enseignants-chercheurs, et l'implication des membres de l'unité auprès des doctorants, dans l'accompagnement et la participation aux travaux de recherche.

Il propose enfin de mieux valoriser les recherches de certains enseignants-chercheurs publiants dans des domaines qui ne s'intègrent pas directement dans les axes de recherche, et notamment de mieux valoriser le partenariat scientifique avec l'Université de Montréal.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE DOMAINE 3 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Le comité préconise un renforcement du soutien administratif afin de permettre une meilleure diffusion des résultats de ses recherches au sein de la société, ainsi qu'un renforcement des liens avec la MSH.

Il encourage l'unité à investir plus largement le champ du débat public et des interactions avec la société civile.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 05 décembre 2025 à 09h00

Fin : 05 décembre 2025 à 16h00

Entretiens réalisés : en distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

09h05 - 09h35 1^{re} Séquence – 30 minutes

Entretien à huis clos avec la direction de l'unité

09h35 - 09h40 Temps de connexion

09h40 - 10h25 2^e Séquence – 45 minutes

Entretien à huis clos avec les représentants des tutelles

10h25 - 10h40 Pause

10h40 - 11h40 3^e séquence – Réunion plénière – 60 minutes – 15 min d'exposé par la direction + 45 min de questions/réponses

Ensemble des membres de l'unité, y compris les professeurs émérites, les chercheurs associés, les doctorants, les personnels d'appui à la recherche

11h40 - 12h00 Huis clos Comité/Conseillère scientifique

12h00 - 13h30 Pause déjeuner

13h30 – 14h00 4^e séquence – 30 min

Entretien à huis clos avec les personnels chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires (sans la direction). Les émérites et les associés statutaires peuvent assister à la réunion.

14h05 - 14h35 5^e Séquence – 30 minutes

Entretien à huis clos avec les doctorants et les post-doctorants.
Il est souhaitable de prévoir un ou plusieurs représentants.

14h35 - 14h50 Pause et huis clos Comité/Conseillère scientifique

14h50 - 15h20 6^e Séquence – 30 minutes

Entretien final à huis clos avec la direction

15h30 - 16h00 Entretien à huis clos du comité d'experts en présence de la conseillère scientifique

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Lyon, le 13 février 2026

Madame Isabelle von Bueltzingsloewen
Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

à

Monsieur Arnaud Tourin
Directeur du Département Recherche de
l'HCERES

Affaire suivie par : Martine VERDENELLI
DRED Lyon 2
martine.verdenelli@univ-lyon2.fr

**Objet : HCERES - Rapport d'évaluation - DER-PUR270025931 - Transversales - Unité de
recherche en droit.**

Monsieur,

J'ai bien pris connaissance de l'évaluation rigoureuse et constructive de l'unité Transversales par le comité HCERES et remercie vivement le comité d'évaluation. Certains passages concernant le fonctionnement ou la politique de la recherche à l'université ont attiré mon attention, et font l'objet de remarques ci-dessous.

Page 3, avant-dernier §

Page 5, avant-dernier § de la section « Avis global »

Page 7, premier §

Page 11, 2^{ème} %

Page 12, premier, 5^{ème}, 9^{ème} §

Le comité déplore à plusieurs reprises « l'insuffisance du personnel administratif ». L'attribution des gestionnaires est proportionnelle à l'effectif et à l'activité de recherche des laboratoires, notamment à leur activité contractuelle, le tout en respectant des principes de répartition équitable entre toutes les unités de recherche, dans un contexte de tension budgétaire.

Page 5, dernier § de la section « Avis global »

Page 12, premier §

Le comité regrette que les locaux ne soient pas « à la hauteur » (p. 5) et appelle à un renforcement « urgent » de l'immobilier (p. 12). Ce renforcement a eu lieu pendant le contrat écoulé : les locaux dans lesquels le laboratoire est installé ont fait l'objet d'une rénovation globale dans le contrat écoulé, ce qui a permis de mettre fin à une situation précaire que déplorait à juste titre le rapport HCERES précédent. Les enseignants-chercheurs ont par ailleurs des bureaux dans la faculté de droit, abritée dans le même bâtiment.

Direction de la recherche et des écoles doctorales (DRED)
Campus Berges du Rhône - 18 quai Claude Bernard 69365 Lyon cedex 07
Téléphone : +33(0)4 78 69 73 76 - recherche@univ-lyon2.fr
www.univ-lyon2.fr

Page 5, première ligne

Page 12, avant-dernier §

Le comité remarque que les relations avec la MSH sont « superficielles ». L'université Lumière Lyon 2 ne peut qu'encourager Transversales à renforcer ces liens. La MSH organise régulièrement des réunions avec les directions des laboratoires, et accueille à chaque rentrée leurs nouveaux membres (EC et doctorants). Elle met à leur disposition de nombreux services, notamment en communication, usages du numérique, ressources audio-visuelles, etc.

Page 5, première ligne

Les presses universitaires de Lyon n'ont pas pour mission de publier prioritairement des actes de colloques réalisés par les laboratoires de l'établissement.

Page 7, 3^{ème} §

Page 8, 2^{ème} §

Le comité observe que l'articulation entre les instituts thématiques de la ComUE et les unités de recherche est « assez nébuleuse à ce stade ». Des réunions d'information sont faites très régulièrement sur l'avancée de la structuration académique du site, en réunion des Directions de laboratoire. Comme le rapport le souligne justement, une des membres de Transversales est pilote scientifique d'un de ces instituts.

Page 8, 6^{ème} §

Le comité regrette le « faible recrutement à l'université Lumière Lyon 2 des doctorants de l'unité ». Sans l'interdire, l'établissement n'encourage pas l'auto-recrutement aux concours nationaux de recrutement des MCF. Par ailleurs, le taux d'abandon de thèses (17 sur 64 au cours du mandat) pourrait faire l'objet d'un examen.

Page 12, dernière section

Le comité recommande un renfort administratif pour « une meilleure diffusion des résultats » de la recherche de Transversales dans la société. L'Université Lumière Lyon 2 est dotée d'une direction Sciences Société vers laquelle le laboratoire est invité à se tourner.

Observations d'ordre général remontées par la direction de l'unité

Le conseil de Transversales a souhaité, à l'unanimité de ses membres, faire une observation concernant la valorisation des liens avec l'Université de Montréal évoquée à 3 reprises dans le rapport (pp. 5, 8 et 12) :

Un partenariat pédagogique ancien et toujours actif existe certes dans le cadre du master Droit des affaires comparé (mobilité et double diplomation), mais aucune information consolidée relative à des productions scientifiques collectives qui y auraient été réalisées n'a été transmise à l'UR, en particulier via une communication au conseil ou un rattachement sur HAL. Transversales n'a donc pu les intégrer et les valoriser dans son DAE. Les contributions individuelles de certains de ses membres, qui ont collaboré ponctuellement à des initiatives portées dans ce cadre, figurent toutefois dans leurs bilans scientifiques respectifs.

Direction de la recherche et des écoles doctorales (DRED)

Campus Berges du Rhône - 18 quai Claude Bernard 69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33(0)4 78 69 73 76 - recherche@univ-lyon2.fr

www.univ-lyon2.fr

Transversales est toujours pleinement disponible pour accompagner, soutenir et valoriser les projets scientifiques portés par ses membres, sous réserve d'une information préalable et de l'accord des porteurs de projets.

La demande de correction d'erreurs factuelles est jointe à ce courrier dans un fichier séparé.

Nous restons à votre disposition pour toute demande complémentaire sur ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes meilleures salutations.

Isabelle von Buelzingsloewen
Présidente de l'Université Lumière Lyon 2



Évaluation des universités et des écoles
Évaluation des unités de recherche
Évaluation des formations
Évaluation des organismes nationaux de recherche
Évaluation et accréditation internationales



19 rue Poissonnière
75002 Paris, France
+33 1 89 97 44 00

